

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/967
20 octobre 2009

(09-5168)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

LES NORMES VOLONTAIRES

Communication de la Suisse

La communication ci-après, reçue le 16 octobre 2009, est distribuée à la demande de la délégation de la Suisse.

1. La présente communication a pour objet d'exposer la stratégie mise en œuvre par le gouvernement suisse pour s'assurer que les normes volontaires privées contribuent au développement durable et n'agissent pas comme obstacles non nécessaires au commerce.

1. Contexte

2. Les membres du Comité SPS ont exprimé à de nombreuses reprises leurs préoccupations devant l'augmentation du nombre des normes volontaires privées, notamment celles qui se rapportent aux questions SPS. À sa réunion ordinaire de juin 2007, le Comité SPS est convenu d'engager des consultations avec les Membres sur la meilleure manière de traiter la question des normes volontaires privées. À sa réunion d'octobre 2008, il est convenu d'entreprendre un processus de recherche selon ce qui est indiqué dans le document G/SPS/W/230, afin de mieux comprendre les incidences des normes volontaires privées et leurs relations avec les normes nationales et internationales.

3. Conformément à la décision du Comité SPS tendant à ce que soit réalisée une étude comparative sur les effets des normes SPS privées, le Secrétariat a distribué un rapport résumant les réponses apportées en juin 2009 par 22 Membres à un questionnaire sur les normes SPS privées (G/SPS/GEN/932). Le gouvernement suisse estime que les normes volontaires privées jouent actuellement, et continueront de jouer, un rôle essentiel pour ce qui est de déterminer la nature et les modalités du commerce international et que, par conséquent, une conception et une application appropriées de ces mesures sont indispensables pour déterminer la viabilité à long terme du commerce mondial. Sachant cela, le gouvernement suisse a adopté une approche proactive à l'égard des normes volontaires privées, afin qu'elles puissent concrétiser leur potentiel de stimulants du développement durable.

2. Historique

4. Au cours des 20 dernières années, la croissance du commerce international, catalysée en grande partie par les travaux et le succès de l'OMC, a suscité un besoin croissant de systèmes communs permettant de gérer les performances pour une série d'entreprises et d'acteurs économiques. Ce besoin a entraîné une croissance rapide du nombre et du volume des normes volontaires privées conçues pour gérer les procédés et méthodes de production liés ou non aux produits et qui comprennent des normes de gestion de la qualité, de gestion de la santé et de la sécurité et de gestion

sociale et environnementale liées aux caractéristiques des produits, de la transformation et de la production.

5. Outre la diversité des objectifs visés par les normes volontaires privées, il y a une diversité croissante des modèles selon lesquels ces normes sont élaborées et mises en œuvre. Les normes volontaires privées vont des normes élaborées par des entreprises individuelles¹ à celles élaborées par des coalitions d'entreprises², en passant par les systèmes de normes multi-acteurs à l'échelle mondiale.³ L'incidence et la portée d'une norme volontaire privée, ainsi que les acteurs impliqués, varient avec les objectifs et la structure du système de normalisation. En raison de cette variété, il est extrêmement difficile de généraliser quant aux tendances ou aux incidences de ces systèmes sur le plan du marché.

6. Il convient cependant de noter que le noyau des normes volontaires privées se compose principalement d'outils destinés à améliorer la communication et la coordination le long des chaînes d'approvisionnement. Dans la mesure où elles y parviennent, les normes volontaires privées peuvent améliorer l'efficacité des marchés et, par conséquent, le bien-être social mondial. En principe donc, la croissance des normes volontaires privées peut non seulement être *conforme* aux objectifs de l'OMC, mais elle peut aussi promouvoir activement ces objectifs, notamment "le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi ... tout en permettant l'utilisation optimale des ressources mondiales conformément à l'objectif de développement durable". En outre, le gouvernement suisse considère que les normes volontaires privées ont un potentiel particulier en tant qu'instruments stimulant le développement économique durable dans les économies émergentes et les pays les moins avancés.

3. Statut juridique des normes volontaires privées à l'OMC

7. Au cours des discussions, de nombreux pays en développement Membres ont fait observer que les normes volontaires privées pouvaient être utilisées à des fins protectionnistes, ce qui posait la question de savoir si ces systèmes devraient être assujettis à des règles plus rigoureuses dans le cadre de l'OMC. Nous tenons à rappeler d'emblée aux Membres que les normes volontaires privées, lorsqu'elles sont élaborées et mises en œuvre en dehors de l'intervention gouvernementale, sont le reflet des forces du marché et ne relèvent donc pas directement des règles actuelles de l'OMC.

8. Bien entendu, il est *fréquent* que les gouvernements soutiennent ou encouragent de façon légitime l'élaboration de normes volontaires privées. Le gouvernement suisse estime que ce soutien devrait se limiter aux cas où les objectifs d'efficacité économique et de développement durable sont poursuivis et qui sont conformes aux principes de la non-discrimination et du "traitement spécial et différencié", selon les obligations contractées dans le cadre de l'OMC. Nous tenons à souligner toutefois que l'autorité de l'OMC en ce qui concerne les normes volontaires privées ne s'applique qu'aux actions effectuées par les gouvernements Membres de l'OMC au sujet de ces normes, et non aux actions des normes volontaires privées elles-mêmes. Le droit de l'OMC ne s'applique pas, et ne devrait d'ailleurs pas s'appliquer, aux actions des normes volontaires privées qui opèrent de manière indépendante, sans appui ni intervention des pouvoirs publics.

4. Les normes comme stimulants du développement durable

9. Il y a actuellement des milliers de normes volontaires privées sur le marché. Leur nombre et leur part de marché ont augmenté à un rythme rapide au cours de la dernière décennie. Selon la norme et le marché, la croissance annuelle du marché se situe généralement entre 20 et 100 pour cent. Voici quelques exemples de cette croissance pour différents segments:

¹ Par exemple, les pratiques CAFE de Starbucks.

² Par exemple, GLOBALGAP.

³ Par exemple, ISO 22000.

- GLOBALGAP est passé de 18 000 détenteurs de certificat en 2004 à plus de 90 000 en 2009⁴;
- la certification des produits biologiques est passée de 11 milliards de dollars en 1997 à plus de 46 milliards en 2007, ce qui représente actuellement 0,008 pour cent de la production agricole mondiale, avec une croissance prévue de la consommation comprise entre 15 et 20 pour cent sur les marchés des pays développés⁵; et
- les pratiques CAFE de Starbucks ont progressé à un rythme dépassant 25 pour cent par an au cours des cinq dernières années, et elles représentent actuellement plus de 75 pour cent des achats totaux de café.⁶

10. Ces chiffres donnent un petit aperçu de la dimension du marché lié aux normes volontaires privées. Les marchés fondés sur des normes, tels que les *nouveaux marchés en développement*, offrent aux économies moins développées une occasion exceptionnelle d'élargir leur part du marché et des profits mondiaux. Mais le potentiel des normes volontaires privées comme catalyseur de la croissance, de la prospérité et du développement durable dans les économies en développement s'étend bien au-delà des possibilités offertes par la seule croissance du marché.

Productivité, efficacité et compétitivité

11. La mise en œuvre de normes volontaires privées exige ordinairement l'adoption de nouvelles pratiques concernant la chaîne d'approvisionnement et la gestion d'entreprise. En réunissant des acteurs différents au moyen de relations uniformisées et plus prévisibles, les normes privées peuvent réduire les coûts de transaction et améliorer la compétitivité au niveau national et sectoriel.⁷ En exigeant des utilisateurs qu'ils adoptent de meilleures pratiques de gestion au niveau de l'entreprise, les normes volontaires privées peuvent entraîner des augmentations de la productivité, de la qualité et de la rentabilité générale de l'entreprise.⁸

Planification stratégique, stabilité et gestion des risques

12. Les normes volontaires privées ont pour but d'améliorer la communication de renseignements sur la qualité des produits et les méthodes de production et de transformation. Dans le contexte de ces normes, les relations de la chaîne d'approvisionnement se caractérisent donc souvent par des échanges d'informations meilleurs et plus fréquents. Une meilleure information peut permettre de mieux

⁴ GLOBALGAP, *GLOBALGAP "Facts and Figures"*, 2009.

⁵ IFOAM, *IFOAM Statistical Yearbook*, 2009.

⁶ Données provenant de Starbucks, septembre 2009.

⁷ Une étude récente portant sur dix pays d'Afrique subsaharienne révèle des gains importants en matière d'exportation et de rentabilité générale des produits frais à la suite de la certification GLOBALGAP. Voir Henson, Spencer *et al.*, "Do Fresh Produce Exporters in Sub-Saharan Africa Benefit from GLOBALGAP Certification?", InFERG Working Paper n° 2_ FT, Université de Guelph, 2009.

⁸ Dans une étude réalisée en 2005 par le FIDA, on a observé un accroissement de la productivité allant de 10 à 75 pour cent par rapport aux méthodes d'agriculture traditionnelles pour les agriculteurs indiens et chinois qui étaient passés peu de temps auparavant à l'agriculture biologique. Ces gains résultaient en grande partie d'une amélioration des pratiques de gestion liée au système de normalisation biologique. Voir Giovannucci Daniele: "Organic Agriculture and Poverty Reduction in Asia: China and India Focus", Bureau de l'évaluation du FIDA, Rome, 2005. Des améliorations de la qualité et une augmentation des marges sont également couramment associées à l'adoption de normes privées. En Inde, des producteurs de raisin ont vu leurs marges et leur rentabilité augmenter à la suite de la certification GLOBALGAP. Voir Meeta, Punjabi, "Grape Exports with GLOBALGAP Certification: Case Study of Mahindra and Mahindra Initiative in India", FAO, 2008.

comprendre le fonctionnement des marchés locaux et mondiaux, aidant ainsi les producteurs et les fabricants à prévoir l'évolution des conditions sur les marchés, à s'y adapter et à en tirer parti.

13. Les systèmes de gestion associés aux normes volontaires privées ont souvent des retombées positives sur la réduction des risques, dues à une gestion améliorée et plus transparente de la chaîne d'approvisionnement. En améliorant les capacités de gestion au niveau de l'entreprise, les normes volontaires privées peuvent entraîner une meilleure planification des risques et une stabilité accrue – problème clé pour les pays en développement qui sont tributaires de marchés internationaux instables. Le risque peut aussi être réduit grâce à des relations plus étroites et mieux synchronisées avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement.⁹

14. Le respect des normes établies donne l'assurance que les produits répondent à des prescriptions de qualité minimales, ce qui peut ensuite entraîner des accords de fourniture et d'autres relations préférentielles à plus long terme offrant une protection contre l'instabilité des marchés. Lorsque les normes parviennent à réduire le risque au niveau de l'entreprise, elles offrent un tremplin pour un accroissement de la confiance et de l'innovation sur le marché.¹⁰

Durabilité sociale et environnementale

15. De plus en plus de normes volontaires privées incluent des critères relatifs à la protection de la durabilité sociale et environnementale. Lorsque les normes volontaires prévoient des mécanismes indépendants de suivi et d'exécution, elles peuvent offrir un solide système de soutien à l'exécution de la loi et à la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux locaux. Du fait qu'elles sont issues du marché, les normes volontaires privées qui se rapportent à la durabilité peuvent stimuler l'investissement commercial à l'appui des objectifs sociaux et environnementaux locaux. À mesure que les producteurs se conforment aux normes orientées vers la durabilité, les travailleurs et les collectivités locales, sans parler de la communauté mondiale, peuvent voir leur bien-être s'améliorer.

5. Difficultés auxquelles se heurtent les producteurs des pays en développement

16. En fonction de ce qui précède, nous considérons que les producteurs des pays en développement ont des possibilités très réelles et de plus en plus nombreuses de tirer avantage de la multiplication des initiatives relatives aux normes volontaires privées en s'engageant activement et en investissant dans ces processus. Les gouvernements qui se sont impliqués de façon dynamique dans un dialogue avec les entreprises au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre des normes et qui ont investi dans l'infrastructure de conformité aux normes sont ceux qui ont le plus progressé dans l'exploitation des bénéfices potentiels offerts par les normes volontaires privées.¹¹ Toutefois, nous

⁹ Voir Potts, Jason, "Alternative Trade Initiatives and Income Predictability: Theory and Evidence from the Coffee Sector", IISD, 2007, qui énumère des modes spécifiques selon lesquels on a constaté que les pratiques de gestion associées à des normes volontaires privées avaient réduit les risques pour les producteurs de café. Voir aussi Meeta, note 8 ci-dessus, qui énumère les moyens grâce auxquels les producteurs de raisin ayant la certification GLOBALGAP ont réduit les risques en Inde.

¹⁰ Le respect des normes internationales est une source de fierté pour de nombreuses entreprises. Voir, par exemple, Lawrence Busch *et al.*, "The Relationship of Third Party Certification to Sanitary and Phytosanitary Measures and the International Agrifood Trade" (Raise SPS Global Analytical Report #9), USAID, 2008.

¹¹ L'élaboration de normes nationales compatibles avec les normes volontaires privées et la mise en place d'une infrastructure nationale correspondante destinée à faciliter le respect des normes ont constitué un facteur clé dans les améliorations obtenues par des pays tels que le Kenya (horticulture) et le Pérou (asperge) en matière de rentabilité de l'agriculture au niveau national. Voir aussi Jaffee, Steve, et Spencer Henson, "Standards and Agrifood Exports from Developing Countries: Rebalancing the Debate", volume 3348 des Documents de travail consacrés à la recherche sur les politiques, Banque mondiale, 2004; et O'Brien, Tim, et Alejandra Diaz Rodriguez, "Improving Competitiveness and Market Access for Agricultural Exports through

sommes également conscients du fait que les avantages potentiels des normes volontaires privées ne se concrétisent pas toujours et que la prolifération de ces normes pose un nombre considérable de problèmes très réels aux producteurs des pays en développement. Parmi ces problèmes, nous considérons ceux qui suivent comme absolument prioritaires.

Coûts de conformité

17. Les producteurs qui souhaitent pénétrer sur des marchés fondés sur des normes doivent supporter des dépenses de mise en conformité et de vérification et d'autres frais afférents à la gestion du système.¹² Avec l'augmentation du nombre de normes distinctes, ils sont exposés à des dépenses croissantes pour conserver leur accès aux marchés. Les coûts de conformité par unité sont plus élevés pour les petits producteurs et constituent donc pour eux un obstacle particulièrement sérieux à l'accès aux marchés.¹³ Pour faire en sorte que les coûts de conformité soient compensés par des gains commerciaux et que les petits producteurs ne soient pas injustement défavorisés, les gouvernements ainsi que les entités qui établissent et appliquent les normes doivent:

- encourager l'harmonisation entre les différents systèmes de normes, y compris en créant des programmes de reconnaissance mutuelle et d'équivalence et en partageant les procédures de vérification;
- faciliter la structuration des PME et des petits producteurs en groupements de commerce et en organisations de producteurs, afin de permettre des économies d'échelle eu égard aux prescriptions normatives;
- simplifier les prescriptions liées aux systèmes de normes et les adapter au contexte national sous la forme de systèmes de normes nationaux et de systèmes connexes; et
- accorder une aide financière aux petits producteurs pour leur permettre de faire les investissements nécessaires à la mise en conformité avec les normes volontaires privées qui revêtent une importance stratégique.

Gouvernance

18. Les normes volontaires privées déterminent des règles applicables à la production et au commerce. Bien qu'elles puissent offrir de nouvelles voies pour la participation des pays en développement à la gestion des chaînes d'approvisionnement, la plupart des systèmes de normes qui fonctionnent actuellement sont dominés par des acteurs du Nord. Même si cette situation tient au fait que les consommateurs pilotent souvent le processus de normalisation, il y a un risque que les intérêts

the Development and Application of Food Safety and Quality Standards: The Example of Peruvian Asparagus", Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, 2004.

¹² Les coûts initiaux de mise en conformité avec les normes volontaires privées constituent l'un des obstacles les plus importants à l'intégration pour les producteurs des pays en développement sur les marchés fondés sur des normes. Voir Henson, note 7 ci-dessus, et Giovannucci, note 8 ci-dessus.

¹³ Voir Disdier, Anne Celia, Belay Fekadu, Carlos Murillo et Sara Wong, "Trade Effects of SPS and TBT Measures on Tropical and Diversification Products", ICTSD: 2009, qui présente les résultats d'enquêtes réalisées en Équateur, au Costa Rica, en Éthiopie et au Kenya montrant que les petits producteurs ont systématiquement des coûts de conformité plus élevés en raison des mesures SPS et des OTC pour divers secteurs agricoles; voir aussi Potts Jason, Michael Opitz et Chris Wunderlich, "Closing the Gaps in GAPS: A Preliminary Appraisal of the Measures and Costs Associated with Adopting Commonly Recognized "Good Agricultural Practices" in Three Coffee Growing Regions", USAID, 2007, où l'on constate que les coûts de conformité aux normes volontaires privées peuvent être jusqu'à 35 fois plus élevés pour les petits producteurs de café.

des pays en développement ne soient pas suffisamment pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des normes. Il faut donc:

- que les organismes de normalisation assurent une participation sérieuse et crédible des acteurs des pays en développement aux processus d'élaboration des normes en parrainant leur participation aux réunions essentielles et en gérant un processus de consultation ouvert, basé sur le Web, dans les langues de ces acteurs;
- que les organismes de normalisation collaborent avec les points d'information nationaux pour faciliter une participation maximale aux processus d'élaboration des normes en répondant aux demandes de renseignements sur les normes volontaires privées en cours d'élaboration aux niveaux national et international et en recueillant les avis nationaux pour les intégrer dans les processus relatifs aux normes volontaires privées¹⁴;
- que les gouvernements et les bailleurs de fonds facilitent et soutiennent la participation des pays en développement aux processus d'élaboration des normes en parrainant les voyages, les recherches et la coordination liés à l'intégration des intérêts des pays en développement dans les processus d'établissement des normes.

Information

19. Malgré le fait qu'elles ouvrent habituellement de nouveaux canaux d'information, les normes livrent peu d'éléments concernant l'incidence qu'elles ont elles-mêmes sur les producteurs, les communautés ou les marchés. L'information sur les conséquences des normes est un point de départ essentiel pour suivre et gérer la durabilité de ces systèmes pour les acteurs des pays en développement. Il faut donc:

- que les organismes de normalisation se conforment au Code de pratique de l'Accord OTC;
- que les gouvernements et les organismes donateurs soutiennent les processus qui facilitent le respect du Code de pratique OTC parmi les organismes de normalisation privés;
- que les gouvernements et les organismes donateurs soutiennent les processus qui analysent objectivement l'incidence des normes volontaires privées sur les marchés, les courants commerciaux et la situation des communautés et des entreprises;
- que les organismes de normalisation recueillent des informations plus étoffées sur les conséquences sociales, économiques et environnementales et établissent des rapports à ce sujet; et
- qu'il y ait une base de données sur les normes volontaires privées renfermant des données descriptives et analytiques sur les prescriptions, les procédures et les conséquences au niveau du commerce et du terrain.

¹⁴ Grâce à des arrangements préalables avec les initiatives privées de fixation de normes volontaires, les points d'information nationaux pourraient servir de points d'accès pour assurer la représentation "nationale" dans les processus relatifs aux normes volontaires privées.

Capacités

20. La conformité avec les normes volontaires privées exige certaines capacités d'organisation et de gestion. Dans les pays en développement, les entreprises et les producteurs, notamment les plus petits, sont souvent désavantagés par rapport à ceux des pays développés. Lorsque c'est le cas, les prescriptions de conformité aux normes peuvent conférer un avantage injuste aux acteurs plus développés. Pour éviter cela,

- les gouvernements, les donateurs et les organismes de normalisation doivent renforcer les capacités de gestion pour permettre la conformité aux normes et l'amélioration des pratiques de gestion des affaires au niveau du pays et de l'entreprise;
- les organismes de normalisation doivent faciliter activement l'accès à l'assistance technique pour les petits clients situés dans les pays en développement¹⁵; et
- les organismes des Nations Unies devraient regrouper les expériences d'apprentissage et autres concernant les normes volontaires privées dans les pays en développement en créant un "Forum des Nations Unies" sur les normes volontaires privées.

Financement

21. L'accès au financement est un ingrédient essentiel au développement des entreprises et de l'économie. Sans un financement adéquat, les producteurs sont souvent incapables de se procurer les apports nécessaires à la production, au financement du commerce et à la gestion des risques. En exigeant des producteurs qu'ils consentent des investissements supplémentaires afin de se conformer aux normes, les normes volontaires privées risquent d'aggraver cette situation, de sorte que le déficit de financement auquel sont souvent confrontés les producteurs des pays en développement augmente encore. Bien que la conformité aux normes volontaires privées ait souvent pour effet de réduire les risques et d'améliorer la productivité, ces atouts ne sont pas encore suffisamment reconnus par de nombreux fournisseurs de services financiers. Il faut donc que les secteurs financiers public et privé:

- mettent en place des guichets de financement spécialisés destinés à aider les producteurs à respecter les prescriptions en matière de conformité;
- communiquent des informations au sujet de l'incidence du respect des normes sur les risques pour les producteurs, afin que les avantages du fonctionnement au sein des systèmes de normalisation puissent être intégrés dans les procédures de prêt; et
- facilitent l'accès aux instruments d'atténuation des risques tels que les garanties pour les entreprises qui se conforment aux normes, comme base d'un meilleur accès au financement.

6. Actions entreprises par le gouvernement suisse pour soutenir le recours durable aux normes volontaires privées

22. Bien que le gouvernement suisse considère fondamentalement que les normes volontaires privées peuvent procurer des avantages importants aux pays en développement, il est conscient que ce

¹⁵ Le renforcement des capacités est la pierre angulaire de toute mise en œuvre réussie de normes; il doit donc occuper une place centrale dans le processus d'élaboration et de gestion des normes. Il se peut que les organismes de normalisation ne puissent pas assumer la charge de fournir des capacités à tous les bénéficiaires qui le méritent; dans ce cas, ils devraient chercher les moyens de renforcer les capacités par le biais des réseaux et institutions établis.

résultat ne peut être tenu pour acquis. Pour que les normes volontaires privées contribuent au développement durable et améliorent de façon significative le bien-être des partenaires des pays en développement, il faut que les acteurs publics et privés investissent de façon active dans les processus qui permettent de répondre aux besoins spéciaux des pays en développement concernant l'élaboration et la mise en œuvre des normes.

23. Les normes volontaires privées sont en elles-mêmes des instruments commerciaux, de sorte qu'elles ne relèvent pas des règles de l'OMC. Toutefois, l'intervention et l'implication des gouvernements seront nécessaires pour éviter que ces normes aboutissent à des résultats non viables. L'intervention des pouvoirs publics dans les domaines fondés sur des normes pourrait avoir pour effet de les assujettir aux règles de l'OMC (au titre de l'Accord OTC ou du GATT). Par conséquent, les gouvernements devraient veiller attentivement à ce que les principes fondamentaux de la neutralité eu égard à l'origine et de la non-discrimination soient respectés au travers de leurs interventions et du soutien qu'ils apportent. Outre la nécessité de faire respecter le principe fondamental de la non-discrimination, les gouvernements doivent prendre des mesures proactives pour que les pays en développement puissent bénéficier des avantages promis par les normes volontaires privées: les efforts de renforcement des capacités et de financement doivent être conçus de manière à répondre directement aux difficultés spécifiques dues à la transition entre le marché de masse et la production et le commerce fondés sur des normes.

24. En 2000, le Conseil fédéral suisse a élaboré une stratégie pour le développement durable dont la sixième mesure prévoit la reconnaissance et la promotion des normes et/ou labels volontaires privés. Le principe de cette stratégie est que la Confédération assume un rôle subsidiaire dans la promotion des normes volontaires privées, qui sont considérées comme relevant du secteur privé. Toutefois, elle peut contribuer à améliorer le cadre général et à supprimer les dysfonctionnements. Elle peut également soutenir les initiatives du secteur privé grâce à des instruments spécifiques (information et sensibilisation, consultation, harmonisation des normes, reconnaissance mutuelle des labels publics, certification, marchés publics, aide financière aux labels volontaires, amélioration du cadre général, etc.). On donne ci-dessous une liste succincte des initiatives prises par le gouvernement suisse pour traiter ces questions.

- a) Soutien à l'établissement d'organisations et d'initiatives encourageant le commerce équitable sur le marché suisse et les marchés mondiaux en général, afin de contribuer à une meilleure sensibilisation aux produits du commerce équitable et de stimuler la demande. Exemples: le soutien aux tapis du commerce équitable (label STEP), le label national Max Havelaar et le renforcement de l'Organisation de labellisation du commerce équitable (FLO) en tant qu'organisation de tutelle mondiale pour le commerce équitable.
- b) Aide aux pays partenaires (Inde, Roumanie, Ukraine et Bulgarie, par exemple) pour la création d'organismes nationaux de certification des produits biologiques, afin de surmonter les difficultés d'accès aux marchés – redevances de certification élevées et prescriptions divergentes en matière de certification. Des efforts sont également faits au niveau international pour promouvoir l'harmonisation et l'équivalence des normes et des procédures de certification touchant les produits biologiques.
- c) Cofinancement de plates-formes neutres pour les processus multiacteurs faisant intervenir les producteurs, le secteur privé et des ONG, afin d'élaborer des critères de durabilité pour le marché de masse de certains produits de base et biocarburants (Code commun de la communauté du café, Initiative pour un meilleur coton, Économie cacaoyère durable, Bois tropicaux, Soja responsable, Allanblackia, Initiative pour les biocarburants durables).

- d) Actions en vue de faire valoir l'efficacité des normes volontaires de durabilité, l'évaluation de leur impact et l'harmonisation des mesures de renforcement des capacités. Exemples: le programme COSA (Comité d'évaluation de la durabilité), destiné à mettre au point un instrument d'évaluation rigoureux et à former les producteurs et les autres parties prenantes à l'évaluation et à la compréhension des coûts et avantages liés aux différentes initiatives de durabilité. En outre, le SECO a soutenu le projet d'harmonisation et de renforcement des systèmes de normes volontaires mis en œuvre par l'ISEAL et AccountAbility, qui porte sur trois facteurs de succès décisifs et interconnectés: améliorer les résultats stratégiques des organismes de normalisation et renforcer le recours aux normes volontaires en les harmonisant, et adopter une approche globale et intégrée de l'assistance technique aux pays en développement.
-